

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Convoqué individuellement par écrit le 11 juin 2024)

SEANCE DU 18 JUIN 2024 À 20 HEURES

Sous la présidence de **M. Eric FRANCHET, Maire**

Etaient présents :

Mmes, MM. les Adjointes :

Solène HOEHN (arrivée au point 2) Denis ESPLA
Sébastien CLEMENT

Camille VIOLAS

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Cédric ACKER
Jean-Marc KLEIN
Laurent SCHOTT

Christelle AUBELE
Eric MERTZ
Catherine STROH

Vincent BRECKLE
Ghislaine NOPPER

Absents excusés :

M. Cyril DREYER qui donne procuration à Mme Christelle AUBELE
Mme Solène HOEHN qui donne procuration à M. Sébastien CLEMENT
Mme Anne NOPPER qui donne procuration à Mme Ghislaine NOPPER
M. Alain XAYAPHOUMMINE qui donne procuration à M. Jean-Marc KLEIN
Mme Aline ZEIGER qui donne procuration à M. Denis ESPLA
Mme Annick KCHAOU-MAHOU

Absente : Mme Méline COINDEVEL VALLIAME

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 27 mai 2024.
- Délégations permanentes du Maire – Compte rendu d'informations du 27 mai 2024 au 18 juin 2024.
- Subventions communales 2024.
- Subvention pour sortie scolaire – Ecole Primaire J.-M. LEHN D'ALTORF.
- Subvention pour sortie scolaire – Ecole Elémentaire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.
- Convention pour réfection du domaine public 8 rue Principale.
- Acquisition de la propriété 20 rue Principale.
- Communications diverses.

2024 – 50

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE

- ◆ M. Denis ESPLA comme secrétaire de séance.

2024 – 51

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE

- ◆ le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 27 mai 2024.

2024 – 52

OBJET : DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – COMPTE RENDU D'INFORMATIONS DU 27 MAI AU 18 JUIN 2024

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-23,

VU la délibération n° 2022-102 du 5 décembre 2022 portant mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire,

à l'unanimité des membres présents et représentés

PREND ACTE

- ◆ du compte-rendu d'informations dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales à l'appui de la note explicative communiquée à l'Assemblée pour la période du 27 mai au 18 juin 2024.

2024 – 53A

OBJET : SUBVENTION COMMUNALE 2024

Le Conseil Municipal,

VU la demande de subvention du 18 mai 2024 du Conseil de Fabrique d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,

DECIDE

**Par 7 voix POUR – 1 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS,
Mme Solène HOEHN ayant quitté la salle lors du vote de la subvention**

- ◆ D'ALLOUER la subvention suivante au bénéficiaire énoncé ci-dessous :
 - Conseil de Fabrique d'ERNOLSHEIM-BRUCHE : 300 €,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 65748 au budget principal de 2024.

2024 – 53B

OBJET : SUBVENTION COMMUNALE 2024

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'Amicale du 3^{ème} Age Soleil d'Automne du 11 mai 2024 sollicitant une subvention pour un projet de sortie,

DECIDE

Par 9 voix CONTRE - 7 voix POUR et 1 ABSTENTION

- ◆ DE NE PAS DONNER SUITE à la demande de subvention de l'Amicale du 3^{ème} Age Soleil d'Automne.

2024 – 53C

OBJET : SUBVENTION COMMUNALE 2024

Le Conseil Municipal,

VU la demande de subvention de la directrice de l'Ecole Maternelle d'ERNOLSHEIM-BRUCHE pour un projet sur les jeux olympiques,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ DE NE PAS DONNER SUITE à la demande de subvention de l'Ecole Maternelle.

2024 – 54

OBJET : SUBVENTION POUR SORTIE SCOLAIRE – ECOLE PRIMAIRE J-M LEHN D'ALTORF

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'école primaire J-M LEHN d'ALTORF reçue le 21 mai 2024 relative à un voyage scolaire à XONRUPT-LONGEMER, du 27 au 31 mai 2024, auquel participera une élève d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 11 € par jour et par élève d'ERNOLSHEIM-BRUCHE, sur présentation d'un justificatif attestant de la réalisation du séjour, du nombre de jours et du nombre d'élèves d'ERNOLSHEIM-BRUCHE y ayant participé
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 65748 au budget principal de 2024.

2024 – 55

OBJET : SUBVENTION POUR SORTIE SCOLAIRE – ECOLE ELEMENTAIRE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'école élémentaire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE reçue le 27 mai 2024 relative à une classe de neige en février 2025.

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 14 € par jour et par élève d'ERNOLSHEIM-BRUCHE, sans limite d'effectifs,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 65748 au budget principal de 2025.

2024 – 56

OBJET : CONVENTION POUR REFECTION DU DOMAINE PUBLIC AU 8 RUE PRINCIPALE

Le Conseil Municipal,

VU que M. et Mme Fabien HOFFBECK ont empiété sur le domaine public pour l'aménagement de l'entrée du 8 rue principale et ont créé un dénivelé qui nécessite des travaux de remise en état du domaine public,

CONSIDERANT que la commune est contrainte d'effectuer ces travaux en raison des aménagements de l'utilisateur,

CONSIDERANT qu'il est possible de refacturer la totalité des travaux à l'utilisateur selon les stipulations du permis de construire,

VU le projet de convention avec l'utilisateur annexée à la présente délibération,

CONSIDERANT le prix des travaux est estimé à 11 000 € HT,

DECIDE

à l'unanimité moins 2 abstentions des membres présents et représentés

- ◆ D'APPROUVER le projet de convention,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer cette convention.

2024 – 57

OBJET : ACQUISITION DE LA PROPRIETE 20 RUE PRINCIPALE

Le Conseil Municipal,

VU la volonté des héritiers de vendre la propriété sise 20 rue Principale, parcelle cadastrée section 2 n° 4 d'une contenance de 2 a 12 ca,

VU l'avis du Domaine du 13 mai 2024,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de maintenir le commerce en place dans la propriété,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE

Par 12 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

- ◆ DE DONNER SUITE à cette offre,
- ◆ D'ACQUERIR la parcelle suivante cadastrée section 2 n° 4 d'une contenance de 2 a 12 ca,

- ◆ D'AUTORISER le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles pour un prix maximum de 200 000.00 €,
- ◆ DE PRENDRE l'ensemble des frais à la charge de la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- ◆ D'IMPUTER la dépense sur les crédits ouverts au budget,
- ◆ DE REALISER cette acquisition par acte notarié par devant Maître Annabel PRUVOST-ZINI, notaire associé à MOLSHEIM (Bas-Rhin),
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'acte à intervenir au nom et pour le compte de la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- ◆ DE CLASSER ces parcelles, après acquisition, dans le domaine privé communal,
- ◆ DE SOLLICITER le bénéfice des dispositions de l'article 21 de la Loi de Finances du 30 novembre 1982, modifiant l'article 1042 du Code Général des Impôts, prévoyant l'exonération de toute perception au profit du Trésor pour la présente acquisition,
- ◆ DE REQUERIR la transcription au Livre Foncier de la propriété des parcelles, objet de cette acquisition au nom de la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.




2024 – 58

Objet : Communications diverses

- Prochaine séance du Conseil Municipal : la date sera définie ultérieurement.

N° d'ordre des délibérations :

DCM-2024-50	Désignation d'un secrétaire de séance
DCM-2024-51	Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2024
DCM-2024-52	Délégations permanentes du Maire – Compte rendu d'informations du 27 mai au 18 juin 2024
DCM-2024-53A	Subventions communales 2024
DCM-2024-53B	Subventions communales 2024
DCM-2024-53C	Subventions communales 2024
DCM-2024-54	Subvention pour sortie scolaire – Ecole J.-M. LEHN d'ALTORF
DCM-2024-55	Subvention pour sortie scolaire – Ecole Elémentaire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
DCM-2024-56	Convention pour réfection du domaine public 8 rue Principale
DCM-2024-57	Acquisition de la propriété 20 rue Principale
DCM-2024-58	Communications diverses

<p>Le Maire</p>  <p>Eric FRANCHET</p> 	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Denis ESPLA</p>
--	---